[illegible] Tanger, 31 décembre.

[illegible] Bourg, qui prend à la Marine [illegible] un service extraordinaire [illegible] Tanger [illegible] M. Gaillard, et [illegible] nouvelles.

[illegible] lettre de M. Saint René Tailliandier [illegible] qu'il ne pouvait admettre le [illegible] mission officielle et qu'il différait son arrivée, a été suivie les mêmes [illegible] M. Gaillard et, dans la conversation qu'il a eue avec lui, il a tenu à préciser deux points.

Le premier, c'est que le rappel de la mission militaire [illegible] par des considérations Bulgares, et que si la mesure était considérée par la France comme ayant un caractère définitif il [illegible] qu'il ne pas l'exécuter.

Le second, c'est qu'il n'a pas cessé d'être disposé à continuer à présenter à son ministère et à notre aide, dont il a pu déjà reconnaître l'efficacité et dont lesquels il a confiance, l'intérêt commun des deux pays dient évidemment de faire cesser l'anarchie qui désole le Maroc.

A la suite de l'audience de adieu, M. Gaillard a été entraîné à un conseil des vizirs dans lequel tous les membres du Makhzen lui ont donné l'assurance qu'ils étaient dans les mêmes sentiments que leur souverain.

Le Makhzen a annoncé qu'il serait au ministère de France une réponse écrite qu'on attend le aujourd'hui ou demain.

On remarque dans ce le crise comme étant heureusement résolue dans des conditions qui rendront l'entente plus facile à l'avenir entre notre représentant et le gouvernement marocain.

On apprend déjà du départ de l'ambassade qui en emportait en route pour Fez dès que M. Regnault, le commissaire de la Dette, que les bureaux de son service avait appelé à Paris et qui doit accompagner M. Saint-René Tailliandier, avec retour à Tanger.

L'insécurité au Maroc

Tanger, 31 décembre.

Les vols et les assassinats se succèdent avec une rapidité effrayante. Dans la banlieue de Tanger, ce matin, on a pillé complètement une maison de campagne appartenant à un ancien ministre d'Angleterre à Tanger.

Ceux qui se rappellent le prestige dont jouissait ici, il y a peu d'années encore, les Européens apparemment au monde officiel, voient dans cet attentat la preuve évidente des proportions inquiétantes que prend l'anarchie. La sécurité publique laisse énormément à désirer.

Ce qui est inexact, c'est que cette situation soit due à l'hostilité des populations contre la France. L'anarchie provient simplement de la faiblesse de Makhzen et se traduit par des actes de banditisme sans aucune signification politique.

On a annoncé une solution satisfaisante de l'incident provoqué par le Makhzen à propos de sa prétention de renvoyer la mission militaire française. «Cette nouvelle est inexacte : la légation de France n'a encore reçu à l'heure qu'il est aucune réponse du Makhzen à la lettre qui lui annonçait l'ajournement du départ de l'ambassade.

La constitution tunisienne

Tunis, 31 décembre.

Le *Journal officiel tunisien* promulguera le 9 janvier le nouveau régime des élections à la [illegible] consultative dont voici les principales dispositions :

Seront électeurs tous les citoyens français ou naturalisés ayant satisfait aux obligations militaires, âgés de vingt-et-un ans, ayant deux ans de résidence en Tunisie ; pour les naturalisés n'ayant pas satisfait aux obligations militaires cette durée de résidence est portée à cinq ans.

Les électeurs seront divisés en trois catégories : commerce, agriculture, et au troisième collège comprenant les propriétaires d'immeubles urbains, les rentiers, les fonctionnaires, les professions libérales.

La Tunisie sera divisée en huit circonscriptions dans lesquelles chaque groupe de mille électeurs en inscrire de mille électeurs, sauf le droit d'élire un représentant dans chacune des trois catégories. C'est ainsi que la circonscription de Tunis nomme deux représentants dont quatre pour la commerce, quatre pour l'agriculture et quatre pour la troisième catégorie ; Bizerte en nomme six et six autres circonscriptions trois seulement.

Pour être éligible, il suffira de figurer sur les listes électorales et être âgé de vingt-cinq ans.

La nouvelle assemblée, qui comprendra trente et un conseillers, sera élu au mars prochain et conservera les attributions de la chambre consultative.

L'agitation politique en Russie

Saint-Pétersbourg, 31 décembre.

Le décret de l'empereur donnant aux paysans le droit d'aller et de venir, de vendre et d'acheter, de renvoyer et de donner par testament, est accueilli avec la joie le plus vive dans tous les gouvernements.

Depuis l'émancipation des serfs, jamais [illegible]

[illegible] Russie [illegible] ne [illegible] pareille [illegible] Russie [illegible] pareille [illegible] de leur libération.

Le Comité des Ministres en Russie

Outre son président qui est [illegible] de portefeuille et les ministres en charge, le Comité des Ministres en Russie se compose de la façon suivante :

1° Les grands ducs Vladimir, Wladimir, Alexis, Alexandre Mikaïlowitch et Michel Alexandrowitch ;

2° Les présidents des sections du Conseil de l'Empire : Comte Sakhay, MM. Frisch, Tchikhalcheff et Gourcoff.

3° Les chefs de l'Office du contrôle général du budget et des institutions de bienfaisance de l'Impératrice Marie.

A l'Étranger

La révolte des Herreros

Berlin, 31 décembre.

Un rédacteur du *Berliner Tageblatt* a interviewé, hier à Hambourg, le colonel Leutwein, gouverneur du Sud-Ouest africain allemand. Le colonel Leutwein remplissait les fonctions du gouverneur civil et de commandant militaire de cette possession. Il a été rappelé et remplacé par le général de Trothe ; on lui a reproché de ne pas avoir prévu la révolte et d'avoir voulu traiter avec les chefs indigènes au lieu de les réduire par la force. Le colonel Leutwein semble malgré tout convaincu que sa méthode de pacification reste la meilleure.

L'insurrection des Herreros, a-t-il dit, comme grande guerre est bien finie, mais le petit guerre nous [illegible] encore beaucoup de mal. La tâche principale ne consiste pas à vaincre, mais à faire la paix. Nous avons assez vaincu.

L'insurrection a éclaté si soudainement que, même les noirs qui vivaient au milieu des indigènes ne l'ont point pressentie. Comment, dans ces conditions, l'avoir-je pressentie, moi, qui étais alors occupé avec les Boudalwarts (une autre tribu nomade).

L'insurrection des Hottentots sera longue à réprimer, l'ennemi étant difficilement accessible.

Le colonel ne croit pas probable que les Oyambos se révoltent à leur tour.

Affaires de Macédoine

Londres, 31 décembre.

Voici le résumé de la dernière note que le ministre des affaires étrangères de Bulgarie a fait remettre à la Porte.

Le gouvernement bulgare appelle l'attention du gouvernement ottoman sur le fait que la Porte n'a pas rempli ses engagements pris par accord du mois d'avril dernier, notamment en ce qui concerne l'amnistie et la question des réfugiés.

La note repousse également les allégations de grand-vizir relatives à l'irruption de bandes bulgares en Macédoine, à la participation d'officiers bulgares dans le mouvement révolutionnaire et autres accusations, et termine en invitant l'agent bulgare à appuyer vivement auprès du grand-vizir les revendications.

La misère en Espagne

Madrid, 31 décembre.

Un des problèmes qui préoccupent le plus le nouveau cabinet Azcarraga, c'est la cherté croissante des subsistances qui a déjà provoqué à Madrid et dans diverses villes des meetings de protestation.

Récemment, au début de l'hiver, lors de la cruelle tempête de neige qui s'abattit sur Madrid, le *Heraldo* constatait qu'il y avait dans la capitale plus de vingt mille familles manquant de travail et dans le besoin.

La reine Christine a fait don de 3.000 pesetas, et plusieurs dames de la cour l'ont imitée, pour permettre le dégagement gratuit du vêtements et de couvertures engagés au mont-de-piété. De leur côté, les prêteurs sur gage de Madrid, qui sont en nombre de cent et qui font un chiffre d'affaires énorme, ont consenti à abandonner un mois d'intérêt.

Tout cela ne remédie que dans des proportions très insuffisantes à cette crise de misère inquiétante, sinon menaçante. Il y faudrait les millions que les comités de grandes dames emploient, dans ce même temps et les populations crient famine, à parer de couronnes, de colliers, de bracelets, de pendeloques de pierres précieuses les statues de la Vierge del Pilar et autres révérées dans les sanctuaires d'Espagne.

Et cette situation n'est pas particulière à la capitale et aux grandes centres commerciaux et industriels. Dans les campagnes, les paysans sont dévorés par l'usure à 25 et 30 0/0. Il y a là un état de chose bien digne des préoccupations du gouvernement et des partis, si le politique leur en laisse le loisir.

Les Traités de commerce

Londres, 31 décembre.

Le comte Lamsdorf a signé, le 29 décembre, avec sir Charles Hardinge, ambassadeur d'Angleterre, un accord commercial semblable à celui conclu l'été dernier entre les Etats-Unis et la Russie.

Rome, 30 décembre.

Selon la *Tribune*, le gouvernement belge a décidé de négocier des traités de commerce avec les Etats des Balkans, en commençant par la Roumanie et la Bulgarie.

L'Hinterland d'Aden

Constantinople, 31 décembre.

L'accord concernant la délimitation de l'Hinterland d'Aden a été communiqué à l'ambassade d'Angleterre. [illegible] Les chemins de fer chinois

On mande de Hong-Kong que le bruit court à Pékin, que le gouvernement chinois a secrètement décidé de confier la construction nouvelle ligne de chemin de fer, du Hankeou à Canton, sous prétexte que le syndicat américain concessionnaire, aurait cédé aux droits des capitalistes belges.

La situation en Hongrie

Budapest, 31 décembre.

Par suite de l'attitude intransigeante du comte Tisza, qui venait brusquement tout compromis avec les partis d'opposition, ces derniers se sont plus intimement rapprochés. Le comte Julien Andrassy, chef des libéraux dissidents, qui jusqu'ici voulait parlementer avec le gouvernement est actuellement d'avis qu'il faut combattre à outrance le cabinet. L'opposition n'est d'ailleurs plus sur de terrain antidynastique et le comte Apponyi est entré ainsi avec les cinquante députés de son groupe dans le camp de M. Kossuth.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

— M. Chabert, de Chomérac (Ardèche), et trois autres personnes de la liste libérale aux dernières élections municipales, ont été condamnés à 2.0, 100 et 50 fr. d'amende pour pression électorale.

— Le Président de la République a reçu, ce soir, à 5 heures, en audience de congé, Sir Edmund Monson, ambassadeur d'Angleterre, qui lui remettait ses lettres de rappel.

— Mlle Brohmayer et Lunckes se sont rencontrées près de Paris. La première a été blessée deux fois, à l'œil et au bras. La seconde a reçu au bras une blessure qui a mis fin au combat.

— Les matelots Locarff, embarqué sur le *Léon-Gambetta* et Lecilleu, embarqué sur le *Gueydon*, ont été transportés en mettre à l'hôpital militaire de Brest, atteints de fièvre typhoïde.

ETRANGER

— Le sultan a ordonné d'envoyer en Mandchourie des ambulances et des médecins, en réciprocité de l'envoi par la Russie des mêmes secours en Thessalie pour la guerre turco-grecque.

— On confirme d'autre part, qu'un conflit a été produit, à Kousch, entre avant-postes russes et les Afghans.

— On annonce qu'une mission spéciale russe quittera prochainement St Pétersbourg pour se rendre à Téhéran.

— Le steamer « Prétoria » est arrivé avec M. Chadwick et sa fille à New-York. Une nouvelle arrestation sensationnelle se réforme à l'affaire de la femme Chadwick est attendue.

— Le variole noire s'est déclaré à Mata, dans la population nomade des ouvriers à travailler occupés aux grands travaux de démaillotement. le Gouvernement a pris un arrêté prescrivant la vaccine obligatoire.

— Un train allant de Naples à Brindisi s'est jeté sur le écale venant de Reggio Calabria. 31 [illegible] 7 a du nombreux blessés dont quelques-uns sont grièvement atteints.

— Les impérialistes anglais volent avec désir vers la constitution d'un embryon de marine nationale canadienne, selon le vœu de MM. Leuder et Prélaudière.

— Le gouvernement allemand attend le rapport du colonel Leutwein, gouverneur de la colonie allemande du sud-ouest africain, avant de prendre une décision au sujet du renvoi de nouveaux renforts.

— De grands désordres ont été provoqués à Valparaiso par l'équipage d'un navire de guerre américain en état d'ivresse.

LA MODE

La voilà donc finie cette année si fertile en nouveautés ! Que nous réserve celle qui commence ? Problème ! Dans tous les cas, elle ne pourra nous apporter plus de surprises que son aînée ni plus d'élégance, car, en jetant un regard en arrière, on est ébloui par les richesses nouvelles et si jolies qu'il nous a été donné d'admirer. Et dire qu'il se trouvera probablement de bons génies pour découvrir encore de délicieuses doulles et d'exquises lorgnettes agréables à porter !

Commencons-nous sensationnelle, il y a une grosse guipure qui s'incruste en s'appliquant sur cette blanc et sert à garnir les grands manteaux et les vagues en ce moment.

Les plus jolis et les plus habillés sont ceux de terme vague ouvrant par deux revers larges comme la main. Et c'est là où la fantaisie peut se donner libre cours.

Ces revers se garnissent de bien des façons ; vous en voyez brodés de belles grosses fleurs or et argent très étoiet, d'autres sont ornés de guipures de toutes sortes, de broderies faites par de véritables artistes, d'autres enfin sont garnis de superbe guipure d'Irlande.

Très jolie aussi le mode qui consiste à poser à l'intérieur de ces manteaux un gilet agrémenté des mêmes garnitures que celui-ci.

Il reste définitivement acquis que la jupe courte a ses partisans. Elle est en effet très pratique cette jupe qui évite qu'on se retrousse par [illegible] Les visites [illegible] controversées ; elles [illegible] Puisque je parle des jupes, je crois [illegible] quelques pris. Ne vous étonnez pas demandez comment on donne aux jupes actuelles la longueur qu'elles possèdent aujourd'hui tout autour ? C'est bien simple, et voici comment pratiquement les grands couturiers La personne pourquoi est la jupe se place sur une livre d'en viron cinq centimètres d'épaisseur (ce qui est convenu de laisser se plus au dessus de la robe) et celle qui semble arrondit au ras de la terre, et quand le travail est terminé la jupe se trouve posséder les cinq centimètres réglementaires.

Quant aux jupes courtes il vaut mieux les arrondir tout au tour, comme si elles devaient toucher terre, et supprimer ensuite les cinq ou sept centimètres que vous désirez enlever, car sur vingt personnes, dix-sept ont une hanche plus forte que l'autre ; si donc l'on arrondissait en employant un côté de la jupe sur l'autre, l'arrondi qui est à peu près le seul, ordinairement de ces robes serait tout à fait défectueux.

Puisque je vous parle des *arrondis* des jupes, je veux dire également la manière de faire les jupes de vos filleules ainsi qu'elles se font actuellement, un peu en dessous des genoux. D'abord, pour qu'une robe de fillette fasse bien le *ballon* derrière, il faut qu'elle porte un jupon plat devant, mais ayant plusieurs volants échelonnés derrière. Ces volants légèrement empesés soutiennent la robe et lui donnent le ballonné qui rend les petites mignonnes si élégantes.

Mais je reviens à mon arrondi qui est des plus simples.

Vous n'avez qu'à placer l'enfant à genoux sur une table. De cette façon vous êtes sûre que la robe ne pend pas d'un côté ou d'un autre, et ce moyen est très rapide et surtout très sûr.

Ainsi que plusieurs de nos lectrices en ont manifesté le désir, incessamment je donnerai la manière de faire un corset.

LUCIE PELLERIN.

E. T. — Pour garnir ce petit bolero, le drap blanc ferait bien, ou du velours miroir beige un peu plus foncé. Je ne vous engage pas à mettre du coq de roche, cela serait trop voyant.

Fleur de Neige. — Vous pourriez le faire en panne ou en drap soutaché. Je puis vous procurer le patron que vous demandez.

A. S. — Avons écrit, attendons réponse.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Palmes académiques. — L'*Officiel* publiera dimanche matin les nominations au grade d'*officier de l'Instruction publique* :

Pour la région du Nord, nous relevons les noms suivants : MM. Bouillen, président du Tribunal civil de Valenciennes ; le docteur Carpentier, de Lille ; Cauwez, délégué cantonal à Lille ; Dureq, professeur au Conservatoire de musique de Lille ; le docteur Dubar, de l'Ecole professionnelle d'Armentières ; Mme Mesuré, à Béthune ; MM. Seibert, délégué cantonal à Lille ; Vaillant, juge au Tribunal de commerce de Lille.

Officiers d'académie. — MM. Becker, délégué cantonal à Lomme ; Corroyer, conseiller municipal à Vendin-le-Vieil ; Amat, président de la délégation cantonale à Cassel ; Amiard, conseiller municipal à Cambrai ; Avin, adjoint au maire de *La Gravenoy* ; Bouscel, rédacteur-directeur des Postes à Arras ; Gamelin, président de l'école laïque d'Estaires ; Breton, membre de la société de gymnastique à Calais ; Mme Broux, professeur à l'Ecole de musique de Roubaix ; Bruyer, agréé près le tribunal de commerce de Lille.

Mlle Dombrowski, professeur de musique à St-Pol (Pas-de-Calais) ; Boulanger, chef de musique à Hazebrouck ; docteur Bourgain, médecin à Boulogne-sur-Mer ; Férand, directeur de société de musique à Orchies ; Cabaret, président de la Société de tir à Calais ; Loquin, professeur de musique à Houdain ; Phoffert, sous-chef de bureau de Préfecture de Lille ; Mlle Charpentier, présidente de la société des dames patronnesses de l'école Maternelle de Montreuil-sur-Mer ; Mlle Magot, professeur à l'école de musique de Lille ; MM. Héroïté, professeur de musique à Lens ; Heusse, délégué cantonal à Hazebrouck-les-Hesdin ;

MM. Bulté, à Haubourdin ; Ducroq, notaire à Lille ; Lemaire, publiciste ; Le Moyeur, chef de bureau à la préfecture de Lille ; Gautieau, homme de lettres à Valenciennes ; Nauyack, professeur de musique à Lens ; Dr Marcel, médecin à Béthune ; Leden, receveur buraliste à Lomme ; Hocques de Courtelevis, ancien maire de Davay ; Lemarent, délégué cantonal à Lille ; Renault, photographe à Valenciennes ; Longuety, ingénieur des mines à Douvrin ; Guiday, délégué cantonal à Calais ;

Pierson, commis principal des postes à Tourcoing ; Monnier, bénévole de l'ordre des avocats à Avesnes ; Crouzeld, préposé au phare à l'entrée d'Ambrin ; Gaspin, [illegible] de la République à Valenciennes ; Cavallier, ancien adjoint au maire, administrateur du bureau de bienfaisance à Maubeuge ; Lagrand, chef de musique à Maubeuge ; Holbecq, conseiller municipal à Avesnes ; Herbut, maire de Saulty ; Salomon, professeur à l'école des Beaux-Arts à Lille.

(*Voir la suite à la dernière heure*).

Ébouillanté et brûlé. — Par arrêté de M. le Préfet du Nord :

Art. 1er. — Les propriétaires, les fermiers, les colons ou métayers, ainsi que les conducteurs et métayers sont tenus d'écheniller, du 15 janvier au 15 février 1905, les arbres, arbustes, haies et buissons existant sur les immeubles qu'ils possèdent et cultivent ou dont ils ont la jouissance et l'usage, situés dans le département du Nord.

Ils devront ouvrir leurs terrains pour permettre la vérification de l'échenillage ou la destruction des chenilles, à la réquisition des agents.

Ils ont à remettre les fiches d'échenillage dans le délai fixé, des procès-verbaux seront dressés par MM. les Maires aux contrevenants qui seront cités devant le juge de paix.

A défaut d'exécution de l'échenillage dans le délai imparti par le jugement, il sera procédé d'office à l'échenillage aux frais des contrevenants.

NOUVELLES de la Région

Deux cambriolages à Croix

Coups de revolver — Cambrioleurs déçus

Dans la nuit de vendredi à samedi, les cambrioleurs ont opéré dans la commune, mais ils ont été déçus comme ils l'avaient été il y a quelques semaines, alors qu'ils opéraient à la brasserie Dufour.

Vers deux heures du matin, M. Louis Pluquet, rentier, fils de l'ancien maire de Croix, entendait des bruits suspects provenant de la porte de sa maison, boulevard de la Chapelle.

Ecoutant, il ne tarda pas à en connaître la cause des pentes y étaient faites.

Se levant, il ouvrit une fenêtre et vit une ombre au milieu du pavé.

Saisissant un revolver, M. Pluquet tira un coup de feu en l'air. Aussitôt l'ombre lui répondit par un autre coup de feu tiré dans sa direction, mais qui n'atteignit personne. M. Pluquet retire sur l'homme qui lui répondit par un second coup, puis tout s'évanouit dans la nuit.

Hier matin, M. Pluquet constata cinq traces de fortes pesées sur le [illegible] de son habitation. La serrure avait cédé, mais le fiacre de la pince n'avait pu vaincre la résistance des serrons.

— Il est plus que certain que, n'ayant pu opérer chez M. Pluquet, les mêmes voleurs se sont alors dirigés vers la fabrique de rasoirs de M. Seyne-Dubocage, rue de Croix.

Là ils ont trouvé la porte d'entrée de la fabrique, ce qui leur a permis de pénétrer dans le cour où se trouve la maison qu'habite M. Aimé Delerain, ouvrier de la maison et concierge.

Pour empêcher celui-ci d'intervenir, les cambrioleurs saisissant une forte barre de fer l'ont placée en travers de la porte de sa loge et l'assujettissant à la poignée ont rendu ainsi impossible l'ouverture de cette porte et l'intervention du concierge qui, d'ailleurs, n'a rien entendu.

Ces précautions prises, les voleurs cambriolent la porte de l'usine et celle du bureau, pénétrent dans le pièce où se trouvait un coffre-fort, ne contenant que des livres de comptabilité et pesant 250 kilos.

Avant d'enlever le coffre-fort, les voleurs ont fracturé tous les tiroirs du bureau ; n'y ayant rien trouvé, l'un d'eux, d'une écriture très bien moulé, a écrit sur un papier avec de la craie : « Toujours (*sic*), chaux blanc, Petit meu ouque. »

Soulevant alors le coffre-fort, les voleurs l'ont transporté l'espace de deux cents mètres environ, sur le talus du chemin de fer, où ils l'ont ouvert, éparpillant les livres qu'il contenait.

Hier matin, en voulant sortir de chez lui le concierge, M. Delerain, s'étant trouvé barricadé dans ses demeure a dû passer par la fenêtre.

Il était donc déjà se éveil lorsqu'en arrivant dans la cour d'abord, dans l'usine ensuite, il a découvert le vol.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Roubaix qui a ouvert une enquête.

Violent incendie à St-Waast-la-Vallée

A 11 heures 1/2 du matin, vendredi, un incendie d'une grande intensité s'est déclaré dans les bâtiments occupés par M. Douchez Léopold, meunier de l'Escaulan. Il a détruit la maison d'habitation et le moulin y attenant.

Les pertes s'élèvent à 11.000 fr. environ couvertes par une assurance de 13.000 fr.

Les causes du sinistre sont inconnues. La violence du vent était telle et, les immeubles se trouvant à l'écart, que les secours n'ont pu être donnés sérieusement.

L'AFFAIRE DE MŒURS DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

L'expulsion

Aussique nous le disions hier, le rapport de M. le docteur Bastien, expert, était concluant. Le gérant de [illegible] de la part de Thibaut des violences graves sur lequelles en comprendre que nous n'insistons pas autrement.

Le procureur de la République de Valenciennes a délégué un juge d'instruction pour interroger l'inculpé.

Le juge a décerné contre Thibaut un mandat d'arrêt et le commissaire de police de St-Amand. Il a fait conduire hier à la prison de Valenciennes.

On dit que Thibaut aurait à se reprocher divers autres actes délicieux.

Ce scandale a causé une grande émotion dans la région.

Une jeune fille qui avale une épingle

A AUBERS

En plaisantant avec un jeune homme d'Aubers qui voulait l'embrasser, une demoiselle X... dans le but de piquer le trouvère, comment l'imprudence d'introduire une épingle dans sa bouche, elle la maintenait la pointe en avant entre ses dents. Quand l'amoureux approche la figure des lèvres de mademoiselle X..., il le entire avec une vivacité telle que la jeune fille déclatant de rire avale l'épingle. Soignée par le docteur Carpentier qui a administré d'antiseptiques vomitifs, mademoiselle X... qui souffre beaucoup n'a pas encore rendu l'épingle et l'on craint d'être obligé d'avoir recours à une très délicate opération chirurgicale.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A COUSOLRE

M. le docteur Defontaine, député, s'est rendu à Cousolre ces jours derniers à la demande des syndicats en grève. Il a eu trois les patrons afin d'obtenir des concessions. On ne connaît pas encore le résultat de ces démarches, mais M. Defontaine a été vivement par les travailleurs qui savent apprécier son dévouement.

Pour répondre à ses acclamations, M. Defontaine a dit aux ouvriers, à l'entraînant Wallerand : « Je vous serviers d'autre service. Un citoyen a répliqué : « Nous nous en souviendrons ».

Les manifestations se poursuivent avec le calme et le dignité convenant à des hommes laborieux conscients de leurs droits.

CARNET DU LECTEUR

DÉCORATIONS

A Lille. — Nous sommes heureux d'apprendre la décoration militaire du docteur Bandry, professeur à la Faculté de Médecine de Lille.

M. le docteur Bandry a des dits de services exceptionnels :

Garde mobile pendant la guerre de 1870, M. Bandry lui sur en demande maintenu dans le cadre du service de santé bien qui libéré du service militaire. Actuellement il est médecin principal de réserve de l'armée territoriale désigné pour l'armée du Nord.

Reçu docteur en médecine en 1873, à la Faculté de Paris, M. Bandry exerça pendant quelques années la médecine dans son pays natal à Compiègne. Il vint se fixer à Lille en 1880.

Dès son arrivée, il créa avec le concours du Bureau de bienfaisance une consultation gratuite pour les malades des yeux. Depuis 25 ans, il remplit gratuitement les fonctions de chirurgien ophtalmiste du Bureau de bienfaisance. C'est surtout dans cette institution charitable que le docteur Bandry put exercer sa grande philanthropie, aussi le gouvernement belge voulant reconnaître son grand dévouement envers les indigents belges si fréquemment éprouvés par les affections des yeux, lui accorda en 1894 la croix de l'Ordre de Léopold.

Nommé au concours en 1883 agrégé de Faculté de médecine, M. le docteur Bandry lui chargé de l'enseignement de la pathologie chirurgicale à la Faculté de médecine. Il est actuellement professeur de clinique ophtalmologique à l'hôpital Saint-Sauveur. Il a publié plusieurs traités de chirurgie générale dont quelques-uns traduits en plusieurs langues sont demeurés classiques.

Délégué cantonal depuis 1887, M. Bandry est officier de l'instruction publique.

D'un caractère très ferme et très indépendant, très estimé de ses collègues, se faisant respecter, l'éminent professeur se compte que des amis dans la région.

Nous lui présentons nos plus vives et plus sincères félicitations.

DEUIL

A Lille. — Notre ami, M. Oscar Lemaire, de Saint-André, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, décédée hier à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Nous lui présentons toutes nos condoléances.

LE

Malheur d'Aimer

PAR

GEORGES MALDAGUE

PREMIÈRE PARTIE

Le lendemain même, Bernard Valère s'entendait avec un architecte pour les réparations de la maison.

Il a la fin de la semaine un jardinier complaisant à bouleverser les carrés d'oignons et de poireaux, qui faisaient la plus bel ornement du mois de terrain où leur [illegible] Rolandet se promenait sur sa [illegible] le balcon de temps en temps [illegible] en grommelant, une main [illegible].

Ceux qui n'avait pas plus de famille [illegible] entre sur l'avis de celui-ci, [illegible] qui les séparait du jour du [illegible] dans nos pension de famille, [illegible] de Passy.

[illegible] venait le voir tous les jours.

[illegible] les magasins, [illegible] chez ces couturière, [illegible] qui [illegible] Lorsque, au bras de son mari, elle franchit le seuil de cette demeure où jadis elle pénétrait en compagnie de Joséphine, qui sur les ordres de sa maîtresse, l'était allée chercher à l'établissement où l'avait placée l'Assistance publique, Claire Lerne devenue Mme Bernard Valère, le trouva en effet transformée, pleine de confort.

Bernard avait dit à Claire :

— Ne vous soucie de rien ; vous avez assez de votre trousseau, de votre toilette, moi je me charge de l'ameublement... Je aule où à l'avance que vous en serez satisfaite.

Il ne se trompait pas.

La jeune femme, accoutumée à la vétusté de ces meubles, à la froideur des dalles qui servaient de parquet, au délabrement des meubles, devant des murs lambris d'étoffes, des tapis où s'enfoncaient les pieds, en face d'un mobilier sombre mais de bon ton, se sentit dans un lieu plus doux, plus chaud que celui qu'elle avait rêvé.

Il n'y avait eu aucune invitation de bande.

Le mariage à la mairie, et assistée à l'église, avec les quatre témoins.

Un déjeuner chez Bréhant, puis les jeunes époux rentrèrent à Passy. Pas quittant son habit, l'autre revêtant une toilette de ville, et s'en allèrent faire une promenade en voiture, dîner dans un restaurant du Bois de Boulogne, pour revenir à dix heures au logis où les attendait la domestique qui spécialisait à l'unanimité et toujours [illegible] Lorsque, au bras de son mari, elle franchit le seuil de cette demeure où jadis elle pénétrait en compagnie de Joséphine, qui sur les ordres de sa maîtresse, l'était allée chercher à l'établissement où l'avait placée l'Assistance publique, Claire Lerne devenue Mme Bernard Valère, le trouva en effet transformée, pleine de confort.

Bernard avait dit à Claire :

— Ne vous soucie de rien ; vous avez assez de votre trousseau, de votre toilette, moi je me charge de l'ameublement... Je aule où à l'avance que vous en serez satisfaite.

Il ne se trompait pas.

La jeune femme, accoutumée à la vétusté de ces meubles, à la froideur des dalles qui servaient de parquet, au délabrement des meubles, devant des murs lambris d'étoffes, des tapis où s'enfoncaient les pieds, en face d'un mobilier sombre mais de bon ton, se sentit dans un lieu plus doux, plus chaud que celui qu'elle avait rêvé.

Il n'y avait eu aucune invitation de bande.

Le mariage à la mairie, et assistée à l'église, avec les quatre témoins.

Un déjeuner chez Bréhant, puis les jeunes époux rentrèrent à Passy. Pas quittant son habit, l'autre revêtant une toilette de ville, et s'en allèrent faire une promenade en voiture, dîner dans un restaurant du Bois de Boulogne, pour revenir à dix heures au logis où les attendait la domestique qui spécialisait à l'unanimité et toujours [illegible]

A cet instant de délicieux, Bernard avait étalé toute cette journée, muet, presque sombre ; aussi bien pendant leur course en voiture à travers les ténébres du Bois, en contournant le lac au milieu des équipages qui se croisaient, que durant leur tête à tête dans le cabinet où on leur servait un repas auquel ils ne touchaient point.

Par instant, l'angoisse qui l'avait étreinte parfois, lorsqu'elle lisait sur la physionomie de son fiancé, un trouble étrange en changeant et brusquement l'expression, la reprenait.

Mais cette sensation ne subsistait pas plus qu'alors.

Si émue ce jour-là, si entièrement à son bonheur, devait-elle s'en laisser distraire par des pensées à repousser, à éloigner comme un étoigne tout ce qui jette une ombre sur une perspective riante.

Elle était maintenant chez elle, se détestant avec le trouble de l'attente de cet inconnu dont le mystère allait se dévoiler pour elle.

Longtemps, elle attendit.

Dans la nuit de la pièce à la lampe éteinte, blotie au fond de cette couche, où au moindre bruit perçu, de longs frissonnements la prenaient, elle restait le cœur battant, l'oreille tendue.

Et autour d'elle, tout à coup, le silence.

Un de ces silences complets, déroutants, qui semblent vous étouffer, vous descendre sur la poitrine, qui vous étouffent.

Elle ne crut seule dans ces lieux que hanta brusquement l'ombre d'Armand Rosadel.

Seule, dans cette maison où son supplice avait duré dix ans, dans cette maison maudite d'où son mariage ne la tirait point.

En une seconde, surgirent en sa mémoire les menaces de Joséphine, au milieu desquelles cette phrase revenait :

« Chaque fois que je l'ai entendu ouvrir la bouche sur votre compte, c'était pour vous traiter de pauvre simple, d'aliénée... Voilà comme il vous aimait »

Et une désespérance sans nom envahit le cœur de la malheureuse Claire.

Elle eut l'intuition navrante de ce que serait sa vie.

Elle ne se répétait plus : « Je l'aimerai tant, qu'il finira bien qu'il m'aime ».

Dans une plainte, en sanglot, elle murmura :

— Il ne m'aimera pas !

A cette heure, ainsi que la nuit où il laissait au pied de l'escalier, comme un chien, sans secours, rôder celle dont la mort le faisait riche, Bernard, penché à sa fenêtre, regardait le ciel.

Les pensées qui toute la journée avaient assombri son front, se chargeaient de nuages plus épais.

Ses bras se croisaient peu à peu sur la barre d'appui.

Il se retourna brusquement.

La pierre frisait battre ses tempes à coups redoublés.

Tout ce qu'il y avait de jeunesse et de passion parlait en lui.

Ses désirs volaient vers celle qu'il voyait la veille encore.

Car Bernard Valère était retourné, depuis qu'il s'était démis de ses fonctions de contremaître, à plusieurs reprises à Chantilly, chez Maxime Ruppe.

Le jeune homme lui avait fait part de son intention formelle de se défaire de l'usine, au cours de leur conversation, quelques jours après l'enterrement de son père.

Et Bernard venait mettre à sa disposition des capitaux — se targuant de son titre d'ingénieur comme garantie de ses aptitudes — pour gérer ensemble quelque établissement dont le chiffre d'affaires leur assurerait une fortune rapide et brillante.

Maxime réfléchit quinze jours, creusa la situation et, jugeant de l'intelligence de son futur associé par sa façon de traiter la question, éprouvant un besoin fébrile de se trouver dans un autre milieu, d'user dans une grande entreprise la fièvre qui le dévorait et qu'un labeur de tous les instants éteindrait peut-être, accepta avec un sourdain enthousiasme.

L'honnêteté de Valleroy, il ne pouvait la mettre en doute.

Celui-ci était entré à l'usine avec des références excellentes.

Quant à son énergie, il la mesura pendant le récit que celui-ci fit de sa vie, simplement, sans phrases, récit exact où il omit tout juste de lui nommer le médecin de sa mère, et où il lui déclara, sous mensonge qu'il ne parmit, que ce nom de Valleroy, gardé par un reste d'habitude, était le nom de l'oncle qui se chargeait de lui, mais qu'il n'était pas en droit d'en porter un autre que celui de la pauvre femme morte depuis de longues années, Valère.

Dans la disposition d'esprit où se trouvait Maxime, cette histoire d'un homme qui avait souffert et lutté devait accroître l'impression déjà produite, toute en faveur.

C'était à cette situation d'associé de Maxime Ruppe que venait de songer Bernard, accoudé à sa fenêtre.

Combien de pensées de triomphe n'avait-il pas eues déjà en face de ce résultat inespéré, formidable !

Maintenant le but se rapprochait ; il le touchait presque, en étendant la main.

C'était l'amour d'Edmée qu'il voulait cet amour, il l'aurait.

Et dans le soulèvement de passion révélatant la bête qui sommeille toujours chez l'homme, avec l'image de la jeune femme, son image seule devant les yeux, il pénétre dans la chambre conjugale.

Ce ne devait être pour Mme Valère cette nuit de noces, qu'un souvenir pénible jusqu'au jour où l'assurance d'une maternité souhaitée ardemment, en ait vite recouvrir béni.

Mère !

Avec ce mot, elle devait oublier sa vie de déséspérée, de désespérée, de désespérée convent.

(*A suivre*).